

Indemnités de licenciement et maladie

Par Pam, le 04/02/2015 à 13:08

Bonjour

Doit on prendre en compte les années d'arrêt maladie non professionnelle dans le calcul de l'ancienneté pour un ouvrier du bâtiment en ces de licenciement

Merci

Par **P.M.**, le **04/02/2015** à **15:21**

Bonjour,

A priori non, mais il faudrait vérifier à la Convention Collective applicable...

Par Pam, le 04/02/2015 à 17:23

Merci de cette réponse

Cordialement